

Dans la majorité des provinces, les associations d'Indiens, en vertu d'une entente avec le Gouvernement fédéral, assument la fourniture des services de développement communautaire.

Les provinces qui n'adoptent pas ce système sont: l'*Ontario*, où le Gouvernement provincial fournit des services sur la base d'une entente similaire; le *Québec* où les programmes de développement communautaire sont mis en oeuvre par le personnel du Ministère; les *Territoires du Nord-Ouest* où le gouvernement territorial s'intéresse à plusieurs aspects du développement communautaire par la mise en oeuvre d'une série de projets connexes; et l'*Alberta*, où des consultations avec les bandes se poursuivent couramment en vue de déterminer la façon la plus appropriée d'octroyer ces services.

Le coût total des ententes avec les organisations indiennes s'est chiffré en 1971-1972 par \$1.8 million réparti comme suit:

Nouvelle-Écosse	\$150,000
Nouveau-Brunswick	165,000
Manitoba	500,000
Saskatchewan	500,000
Alberta	325,000
Colombie-Britannique	136,000
Territoires du Yukon	50,000

**Expansion économique** Un grand nombre d'Indiens doivent encore compter pour leur subsistance sur les occupations traditionnelles du piégeage, de la chasse et de la pêche. De nouvelles techniques d'exploitation et d'administration ont accru la production d'animaux à fourrure, ces dernières années, surtout l'introduction de programmes à longue portée élaborés en coopération avec les diverses provinces. Plus récemment, des programmes ont été mis sur pied pour encourager les Indiens à se livrer davantage à la pêche commerciale et pour favoriser la pêche domestique sur une base coopérative, comme moyen de subsistance. Certaines activités saisonnières, comme les services de guide et la récolte de riz du Canada et d'autres produits sauvages, viennent augmenter les recettes provenant des ressources de la faune et des pêcheries.

